



Consolidation avec séquelles

Par **socrate2611**, le **08/01/2014 à 15:14**

Bonjour, après un accident du travail je vais être consolidée avec séquelles que se passera t'il? merci pour les réponses

Par **moisse**, le **09/01/2014 à 09:58**

Bonjour, Avant de reprendre le travail, vous devez organiser une visite de pré-reprise auprès du médecin du travail, directement ou en demandant à l'employeur de l'organiser. Puis vous avisez l'employeur de la date effective de reprise afin que celui ci organise dès votre embauche la visite de reprise. Fonction de ces deux examens, votre situation pourra déboucher sur :
* une aptitude complète
* une aptitude avec aménagement
* une inaptitude au poste de travail.
Et je passe sur les reprises à temps partiels... Il est donc impossible pour le moment de se prononcer sur votre devenir, mais les séquelles en question seront considérées comme un handicap, ce qui n'est pas forcément un inconvénient.